



Village des Artisans
 Du 20 novembre au 27 décembre 2020
 Cour du Palais du Tau



(Sous réserve de validation par la Sous-Préfecture)

Appel à Candidature Artisan d'Art Marnais

A retourner impérativement pour le 25/10/2020

Nom : Prénom :

Dénomination sociale de l'entreprise :

Adresse :

.....

Tél : Email :@.....

Site internet :

Adresse du compte ou de votre page Facebook :

Activité exercée :

.....

.....

Présentation de votre entreprise, votre parcours *(ce texte apparaîtra dans le catalogue du Marché de Noël si vous êtes sélectionné(e)) :*

.....

.....

.....

.....

.....

Statut professionnel :

Date d'inscription au répertoire des métiers de la Marne :

N° SIRET Code APE :

Historique de votre entreprise :

Quelle est votre formation professionnelle et/ou expérience professionnelle ?

.....

.....

.....

.....



Village des Artisans

Du 20 novembre au 27 décembre 2020
Cour du Palais du Tau



Votre participation au Village des Artisans :

Quels produits ou gamme de produits souhaitez-vous exposer et/ou commercialiser ? (Description des savoir-faire spécifiques, des particularités et points forts, de la gamme de prix)

.....

.....

.....

.....

.....

Comment envisagez-vous d'animer votre chalet sur ce village ?

.....

.....

.....

.....

Selon vous, pourquoi devrions-nous retenir votre candidature ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Enfin, merci de préciser vos disponibilités sur la période

- Ω Du 20 novembre au 29 novembre
- Ω Du 30 novembre au 6 décembre
- Ω Du 7 décembre au 13 décembre
- Ω Du 14 décembre au 20 décembre
- Ω Du 21 décembre au 27 décembre (fermé le 25/12)

La remise des clefs aura lieu les lundis matins lors de la fermeture du marché



Village des Artisans d'Art

Du 20 novembre au 27 décembre 2020

Cour du Palais du Tau



Conditions de participation à cet appel à candidature

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne est partenaire des Vitrines de Reims pour l'organisation du village des Artisans dans le cadre du marché de Noël de la Ville de Reims

A cette occasion, un chalet va être installé durant la période pour y accueillir des artisans d'art marnais sur le village des Artisans

Deux conditions pour candidater :

- Exercer un métier appartenant à la liste officielle des métiers d'art (arrêté du 24 décembre 2015)
- Être immatriculé à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne.

Stand mis à disposition :

Un chalet de 3m x 2 m soit 6m², fermé et gardienné la nuit. Boîtier électrique fourni : 1.3 KW maximum, **décoration à prévoir** et éclairage intérieur de préférence à basse consommation.

Durée de la mise à disposition : du 20 novembre au 27 décembre 2020 sur la base d'une semaine complète (lundi-dimanche).

Le stand pourra éventuellement être partagé avec un autre exposant, la période d'attribution sera librement définie par la CMA de la Marne après concertation avec les professionnels retenus. **Les professionnels retenus s'engagent à être présents sur l'ensemble des jours de mise à disposition du chalet.**

Comité de sélection :

La participation à titre gracieuse au village des Artisans d'Art se fait **sur sélection** par un comité composé de représentants de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne et des partenaires de la manifestation.

Les critères de sélection, sans qu'ils soient exhaustifs, porteront sur la créativité, l'originalité, la qualité des œuvres à exposer, les références de l'exposant ...

Les délibérations du comité de sélection sont sans appel. Elles seront communiquées par mail aux candidats retenus le 30 octobre 2020 au plus tard.

Engagement des artisans invités :

- 1/ Toutes les réalisations vendues sur le village des artisans sont exclusivement conçues et fabriquées par les exposants. Toute revente d'objets non fabriqués par l'exposant est interdite.
- 2/ Les produits exposés doivent être étiquetés. Les visiteurs doivent avoir connaissance des prix, des matières utilisées et des méthodes de fabrication.
- 3/ L'artisan invité s'engage à être présent et à ouvrir son stand lors de la période d'attribution aux horaires d'ouverture du village des artisans. Lundi : 14h-20h/ Du mardi au jeudi et Dimanche 10h30-20h Vendredi et samedi 10h30-21h, jeudi 24 décembre 10h30-18h
- 4/ L'artisan invité s'engage à relayer auprès du public les informations et supports de communication mis à disposition par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne et tout autre communication que la CMA de la Marne jugerait utile.

Je confirme :

- Exercer un métier appartenant à la liste officielle des métiers d'art (arrêté du 24 décembre 2015)
- Mettre en œuvre des savoir-faire complexes pour transformer la matière
- Présenter des pièces uniques ou en petites séries issues de ma propre production

En participant au village des Artisans, vous acceptez que vos coordonnées, activités et photographies soient publiées sur les supports de communication liés à la manifestation :

Oui Non

Nom-Prénom du signataire :

Date : **Signature :**

Pièces à joindre à votre dossier de candidature :

- Extrait d'inscription au Répertoire des métiers de moins de 3 mois
- Photos de vos produits (ou d'une présentation sur stand le cas échéant)
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle

Dossier à retourner à Pauline Renaux **pour le 25 octobre 2020 au plus tard**
par mail evenementiel@cm-marne.fr
par courrier ou dépôt
Pauline RENAUX
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne
68 Boulevard Lundy BP 62746
51 062 REIMS